



CONTRAT DE PARTICIPATION « ARGENT DE POCHE »

Nom –Prénom (du participant):.....

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée (soit 3h ou 3h30 maximum avec un pause).
- Si tu refuses la mission ou les missions qui te sont proposées le jour où tu es contacté par l'agent de la Ville, ton dossier sera retiré de la liste des candidatures.
- Je m'engage à être présent pour la totalité de la mission pour laquelle je me suis inscrit.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités auxquelles je participerai.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités.** En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non- respect des points énoncés précédemment

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».

Indemnisation de la mission

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission (ce qui correspond à une ½ journée de travail).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Pornic, en deux exemplaires, le
(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »

Le participant

Le représentant légal

Pour le Maire, par délégation
Le Conseiller Municipal

Yvonnick KERBORIOU PLAIRE